

D 2024-026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre le 5 mars à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la
Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 1^{er} mars 2024.

Présents : Marc FLEURY, Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

Absent : Jérôme GINOLLIN, Mathieu SCIASCIA

Assiste à la réunion : Christophe MAREC, Laetitia ACHARD

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrage exprimés : 7
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 7
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Objet : Vote du budget primitif 2024 : Lotissement de la BAde

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote le Budget Primitif « STATION SERVICE » pour l'année 2024 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- **Dépenses : 454 648 €**
- **Recettes : 454 648 €**

La section de fonctionnement est équilibrée.

SECTION D'INVESTISSEMENT

- **Dépenses : 152 070 €**
- **Recettes : 152 070 €**

La section d'investissement est équilibrée.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Publié, notifié et transmis en préfecture le

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,

Pascal GINOLLIN



73004

Commune de AILLON LE JEUNE

Code INSEE

Commune

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES : Pour 7

Contre 0

Abstentions 0

Présenté par le Maire

Date de convocation : 01/03/2024

A Aillon Le Jeune , le 05/03/2024

Le Maire,

Le Maire

Délibéré par le Conseil Municipal

réuni en session ordinaire

Serge TICHKIEWITCH

A Aillon Le Jeune , le 05/03/2024

le Conseil Municipal



CHALAMEL O	donne pouvoir à Paget A	
FLEURY M		
GALENE P		
GINOLLIN J	Absent	
GINOLLIN P		
ROCH EUVRARD C	donne pouvoir à Ginollin P	
SCIASCIA M	Absent	
TALLON PAGET A		
TICHKIEWITCH S		

Certifié exécutoire par le Maire

, compte tenu de la transmission en préfecture

A Aillon-le-Jeune

le 05/03/2024